



Fondation  
Ronald McDonald™  
Sous l'égide de la Fondation de France

Guide pratique : septembre 2023



## **Mon enfant est hospitalisé, comment faire face aux frais annexes liés à l'hospitalisation ?**

Pour 42% des parents d'enfants hospitalisés,  
la problématique financière s'ajoute  
aux problématiques d'hospitalisation.

# 1 - Comment limiter ma perte de revenu tout en restant auprès de mon enfant hospitalisé ?

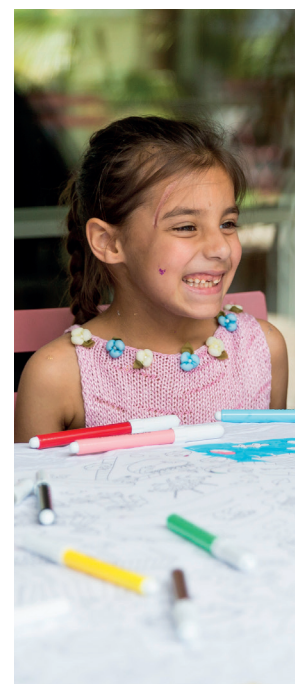
## LE CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE\*

Lorsqu'un parent est en activité professionnelle, pour rester auprès de son enfant hospitalisé, il est **possible de demander à son employeur un congé de présence parentale**. Pour pouvoir bénéficier d'un congé de présence parentale, le salarié doit remplir les deux conditions cumulatives suivantes :

**1/ avoir un enfant à charge** (de manière effective et permanente) atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une certaine gravité nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants (il appartient au médecin traitant de se prononcer par certificat médical sur l'étendue de l'aide à apporter).

ET

**2/ l'enfant concerné doit avoir moins de 20 ans**, ne pas percevoir une rémunération n'excédant un certain plafond (1070,78 euros brut mensuel en 2023) et ne pas bénéficier à titre personnel d'une allocation logement ou d'une prestation familiale.



## LES CONGÉS SPÉCIFIQUES

Le **code du travail** intègre, sous conditions, des **jours de congés spécifiques** (congé pour enfant malade, congé proche aidant, congé de solidarité familiale, congé pour survenue du handicap d'un enfant).

Plus d'informations sur [Service-Public](#).

## L'AJPP

L'**allocation journalière de présence parentale (AJPP)** s'inscrit dans le cadre du **congé de présence parentale** et est une **aide financière** attribuée, sous conditions, au parent qui cesse temporairement son activité professionnelle afin de s'occuper d'un enfant à charge dont l'état de santé requiert une présence soutenue et des soins contraignants. **Une aide encore trop méconnue** puisque seules 10 000 familles la sollicitent chaque année. Cette aide vient donc en relais du revenu d'activité ou du chômage indemnisé.

Plus d'informations sur [CAF](#) et auprès du service social hospitalier.



## L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

L'**allocation d'éducation de l'enfant handicapé** est une **prestation familiale** destinée, sous conditions, aux parents qui ont un **enfant de moins de 20 ans en situation de handicap**, notion définie dans la loi du 11 février 2005.

Plus d'informations sur le site de la [MDPH](#) ou de la [CNSA](#).

\*Ces aides évoluent fréquemment, renseignez-vous sur le site [education.gouv](#).

## 2 = Quelles sont mes solutions d'hébergement lorsque mon enfant est hospitalisé loin de mon domicile ?

### LES MAISONS DE PARENTS DE LA FONDATION RONALD McDONALD

Les Maisons Ronald McDonald accueillent les familles des enfants hospitalisés. **Construites à moins de 5 minutes à pied de l'hôpital, elles offrent des espaces d'intimité et de vie.** Les familles ont leur propre chambre où 2 à 6 personnes peuvent loger. Elles disposent également d'espaces communs tels que la cuisine, la salle à manger, le salon, les salles de jeux... où les familles peuvent échanger et se soutenir mutuellement.

Le coût de la nuitée par famille est de **10€ / nuit** vs 136€ en moyenne pour une chambre d'hôtel équipée d'une kitchenette \*. Un montant qui peut être pris en charge par certaines mutuelles.

Plus d'informations sur [fondation-ronald-mcdonald.org](https://www.fondation-ronald-mcdonald.org). D'autres organismes proposent également des Maisons de parents ou Maisons de familles sur [fmah.org](https://www.fmah.org).



### LE LIT ACCOMPAGNANT

**La plupart des hôpitaux rendent possible l'installation d'un lit accompagnant dans la chambre des enfants de moins de 16 ans.** En ce qui concerne le prix du lit d'un accompagnant à l'hôpital, il n'y a pas de règle, chaque établissement hospitalier appliquant son propre tarif.

**Il faut compter entre la gratuité et 60 € par nuit.** Certaines mutuelles prennent en charge tout ou partie de ce coût. Il convient de vérifier sur les garanties de votre mutuelle si vous êtes couvert pour les frais dits accompagnants.

Plus d'informations sur [Hopital.com](https://www.hopital.com).

### L'HOTEL HOSPITALIER

**Les établissements de santé peuvent mettre en place un dispositif d'hébergement non médicalisé avant ou après un séjour hospitalier ou d'une séance de soins.** Cela concerne des patients dont l'état de santé ne nécessite pas d'hébergement hospitalier pour leur prise en charge et dont le domicile est éloigné de l'établissement de santé.

Plus d'informations sur [demarches.interieur.gouv.fr](https://www.demarches.interieur.gouv.fr).



\*Combien ça coûte ? Article "Hôtels : prix d'une nuit dans une chambre d'hôtel avec coin cuisine en France en 2023".

### 3 ▢ Quelles aides sont disponibles pour la prise en charge de mes frais de transports liés à l'hospitalisation de mon enfant ?



#### LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

Dans certaines situations il est possible de bénéficier d'une **prise en charge et d'un remboursement du transport dans le cadre de soins, d'examens médicaux ou de contrôle médical**. Sur prescription médicale, si l'état de santé le justifie et sous certaines conditions, **l'assurance maladie peut prendre en charge ces frais**. S'il y a une hospitalisation, cela concerne les transports lors des entrées et sorties de l'hôpital.

Les frais de transports des accompagnants, entre la date d'entrée et de sortie d'hospitalisation, peuvent également parfois être pris en charge par les mutuelles, selon les garanties souscrites.

Plus d'informations sur [service-public](#) ou sur [ameli](#).

### 4 ▢ Comment gérer quotidiennement mon foyer et assurer la garde de la fratrie lors de l'hospitalisation de mon enfant ?

#### LES AIDES À DOMICILE

Pour vous soutenir à domicile lors de l'hospitalisation de votre enfant ou assurer la garde de la fratrie, des **aides à domicile sont parfois possibles selon certains critères d'attribution**.

Les mutuelles, ou assurances privées peuvent éventuellement accorder des prises en charge.

Des **dispositifs spécifiques de droit commun peuvent également exister selon la situation et les besoins** : il est important de se renseigner auprès du service social hospitalier pour cela.

Plus d'informations sur [afdallier.org](#)





**Comme chaque situation est différente** - typologie de la famille ; état de santé de l'enfant ; type, durée et raison de l'hospitalisation (hospitalisation complète\*, de jour\*, consultation et ambulatoire\*) - **en tant que parents confrontés à l'hospitalisation d'un enfant ont la possibilité de prendre contact avec le service social de l'hôpital.** En effet, les assistantes sociales hospitalières peuvent **accueillir, informer, accompagner, orienter...** les familles dans l'évaluation de leurs droits éventuels, aider dans les démarches nécessaires à l'obtention des dispositifs légaux les plus appropriés à leur situation, être en lien avec des administrations, organismes ou associations compétents afin de **limiter les possibles problématiques administratives et de tenter d'assurer la stabilité socio-administrative et socio-économique des parents durant la période d'hospitalisation.**



\*Hospitalisation complète : Le patient est admis à l'hôpital pour une période déterminée et suit un programme de soins établi.

\*Hospitalisation de jour (HDJ) / ambulatoire : Le patient est admis à l'hôpital le matin et rentre chez lui le soir. Les soins sont donc limités aux actes médicaux nécessaires, et le patient bénéficie d'une surveillance médicale continue.

\*Hospitalisation de jour (HDJ) / consultation : Le patient est admis à l'hôpital afin qu'il puisse recevoir les traitements médicaux nécessaires.



# Fondation Ronald McDonald™

Sous l'égide de  
la Fondation de France

---

## Prendre soin des familles

Depuis 1994, la Fondation Ronald McDonald prend soin des familles. Elle accompagne les parents d'enfants hospitalisés au travers de 10 Maisons de parents et d'une Parenthèse Ronald McDonald, mais aussi en développant des outils pratiques pour les soutenir. En savoir plus sur [fondation-ronald-mcdonald](https://www.fondation-ronald-mcdonald.fr).

Septembre 2023